

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 09042
Numéro SIREN : 552 094 476
Nom ou dénomination : CROIX ROUGE HABITAT Société Anonyme d'Habitations à Loyer
Modéré

Ce dépôt a été enregistré le 24/11/2023 sous le numéro de dépôt 144901

CROIX-ROUGE HABITAT
SA d'HLM
Au capital de 2 600 000 euros
Siège social : 59, rue de Provence - 75009 PARIS
RCS PARIS : 552 094 476

**EXTRAIT DE PROCES VERBAL DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 10 MAI 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi dix mai, à dix heures trente, les Administrateurs de la Société anonyme d'habitations à loyer modéré CROIX-ROUGE habitat, société au capital de 2 600 000 euros, dont le siège social est situé au 59 rue de Provence - 75009 PARIS, et immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 552 094 476, se sont réunis en présentiel et par moyens de visioconférence ou de télécommunication, sur convocation faite par la Présidente le 28 avril et complétée le 3 mai 2023 par mail, à chacun des Administrateurs et des Censeurs.

.../...

Selon les modalités prévues à l'article 14 des statuts, le Conseil d'administration a décidé d'élire parmi ses membres un Administrateur délégué dans les fonctions de Président jusqu'à la délibération prévue à l'ordre du jour relative à la nomination du nouveau Président.

Monsieur **Pierre-André PERISSOL** accepte de présider la séance et souhaite la bienvenue aux Administrateurs présents, ainsi qu'au Commissaire aux Comptes et aux invités.

Monsieur **Pierre-André PERISSOL** rappelle au Conseil qu'il a été décidé de tenir la réunion à la fois en présentiel et par des moyens de télécommunication comme le permet le règlement intérieur.

Puis, après avoir constaté que plus de la moitié des Administrateurs sont présents, Monsieur le **Vice-Président** déclare que le Conseil est régulièrement constitué et peut valablement délibérer.

.../...

1. Vie sociale et organisation

.../...

• Evolution de la Gouvernance

Monsieur **Christophe VILLERS** rappelle que le Conseil a été informé lors de sa séance du 9 mars 2023 que les mandats de la Présidente, du Vice-Président, du Directeur Général et de la Directrice Générale Déléguée, arrivaient à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale du 10 mai 2023. Il a également été rappelé que le pacte d'actionnaires de référence de la Société prévoit, à l'article 4, que :

- *"Parmi les administrateurs, la Présidence et la Vice-Présidence seraient proposées à chacune des deux Parties alternativement tous les 3 ans, qu'il en serait de même pour les fonctions de Directeur Général et de Directeur Général Délégué."*

Lesdits actionnaires de référence ont décidé par dérogation au pacte de contrôle conjoint cité ci-dessus :

- De la suppression de la **Direction Générale Déléguée et de la Vice-Présidence** ;
- De la désignation du Président par la CROIX-ROUGE française ;
- De la désignation du Directeur Général par ANTIN RESIDENCES.

- **Election du Président**

Il est également rappelé qu'il a été proposé au Conseil la nomination en qualité de Président pour une durée de trois ans de Monsieur **Guy BERNFELD**.

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de nommer Monsieur Guy BERNFELD en qualité de Président pour une durée de trois ans.**

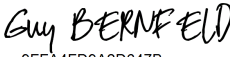
Monsieur **Guy BERNFELD** remercie le Conseil pour sa confiance ainsi que la Direction Générale de la Société. Il remercie également Madame **Caroline CUSSAC** pour la collaboration passée, et reste confiant sur l'avenir de la Société à la suite des nouveaux objectifs fixés.

Pour extrait certifié conforme

Le 13/09/2023 par :

Le Président du Conseil d'Administration

Monsieur Guy BERNFELD

DocuSigned by:

9FFA4FD9A2D647B...